



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 46

Février 2018

AUBERGE DES GENTIANES

Soirée Moules Frites + dessert + vins : 15 €

Samedi 10 février à partir 19h30

Réservation au 06.46.48.87.06

Jusqu'au vendredi 9 février midi.

Le mot du maire

En écoutant les vœux de plusieurs collègues, il m'a semblé opportun de profiter de ce mois de février pour ajouter quelques informations sur ce que fait la commune.

Depuis bientôt 4 ans le conseil municipal travaille au développement de la commune d'Anzat le Luguet. Ce travail vise d'un côté à améliorer les conditions de vie des habitants actuels de la commune et d'autre part à attirer de nouveaux habitants de préférence à l'année, mais nous sommes aussi très heureux de voir des maisons s'ouvrir pendant des périodes plus courtes.

Pour tous, depuis avril 2014, nous n'avons pas augmenté la part des impôts décidés par la commune et nous ne les augmenterons pas. Pour l'année 2017, grâce au passage à l'Agglo Pays d'Issoire, vous avez même pu constater une baisse des impôts fonciers qui est due à une baisse de la taxe pour l'intercommunalité et une baisse de la taxe des ordures ménagères. Ces deux baisses s'expliquent par l'augmentation du nombre d'habitants dans l'intercommunalité et par le biais de la solidarité entre les différents territoires de cette intercommunalité.

Pour tous, nous avons augmenté le nombre des animations présentes sur la commune en portant nous-mêmes des événements comme le marché nocturne, des randonnées, des concerts, etc... Ces animations tout au long de l'année participent à l'attractivité de la commune. Pour une commune il n'y a pas le choix, surtout lorsque la moyenne d'âge est élevée : soit le nombre d'habitants diminue et c'est la mort programmée de la commune, soit le nombre d'habitants se maintient, voir augmente, c'est-à-dire qu'il y a des nouveaux qui viennent s'installer et c'est l'avenir de la commune qui s'ouvre.

Nous avons aussi mis en place un service de déneigement dans les hameaux pour compléter ceux d'Ardes Communauté et du Département. Depuis longtemps le département déneige les routes départementales du département et donc celles qui traversent la commune. Comme il est impossible de faire toutes les routes du département en même temps, le Conseil Départemental (CD) a mis en place des priorités : Priorité 1 (P1), Priorité 2 (P2) et Priorité 3 (P3). Le CD s'occupe donc d'abord de P1 puis de P2 puis de P3. Il me semble que le P1 concerne les zones les plus fréquentées, logiquement les 2 circuits qui passent sur la commune sont classés P2 et P3 (si nous souhaitons passer en priorité 1 il faut donc accueillir de nombreux habitants ou personnes qui viennent pratiquer une activité ici). Les routes départementales qui passent sur la commune ne traversent pas tous les hameaux, aussi il y a plusieurs années la commune effectuait elle-même un déneigement complémentaire pour permettre l'accès aux hameaux non desservis par le CD. Ce service a été repris par la com-com Ardes Communauté. Ainsi le département et la com-com ouvraient les accès aux différents hameaux de la commune. Il restait encore l'intérieur des hameaux. Lorsque j'ai emménagé au Luguet en août 2008, chaque fois qu'il neigeait, je déneigeais le chemin communal devant la forge avec ma pelle et mon râteau comme d'autres dans le Luguet, il n'y a qu'en début 2014 où j'ai eu la surprise d'être en partie déneigé par la commune. Depuis avril 2014, j'ai tenu à ce que le déneigement soit effectué dans l'intérieur de tous les hameaux si nécessaire. Dans l'ordre cela commence par Anzat, puis Le Luguet, Apcher, Bosberty, et autres sur demande. La commune gravillonne l'ensemble des voies communales si nécessaire d'où l'achat d'une saleuse.

Aujourd'hui l'Agglo Pays d'Issoire a pris la suite d'Ardes Communauté, je précise que le travail de l'Agglo ne peut se faire qu'après celui du CD, même si dans un souci de mutualisation ils se font en même temps. Les 2 circuits du département, l'un en priorité 2 et l'autre en priorité 3 sont restés, me semble t'il, à peu près tels qu'ils étaient il y a au moins 20 ans : le P2 fait demi-tour au Mazet et repart vers Boutaresse et le P3 va au col de Chanusclade et repasse à Parrot. La situation sur la

commune ne cessant d'évoluer, chaque année j'ai appelé à plusieurs reprises les services pour qu'ils essaient de tenir compte de la situation locale. Parfois cela a servi d'autres pas. Aussi cette année j'ai proposé par écrit deux nouveaux circuits clés en main mais qui changent les priorités. C'est donc maintenant au conseil départemental de décider de changer ou non les priorités...

Depuis avril 2014, nous avons du pallier à l'absence progressive de l'équipe du chantier d'insertion d'Ardes Communauté sur la commune, sans que nous ayons eu le choix, tout en reprenant possession de domaines laissés de côté d'où le recrutement d'une personne en plus pour le travail d'entretien des espaces publics.

Toujours pour tous, la commune s'est lancée dans des travaux d'assainissement car obligatoires depuis 2005 et aussi de façon à ce que cela coûte le moins cher possible pour les habitants. Je rappelle que d'après la loi toutes les habitations doivent être équipées d'un système d'assainissement individuel ou collectif. Nous avons choisi de favoriser le collectif avec un coût de branchement de 1000€ pour le propriétaire alors que le coût moyen d'un assainissement individuel est, pour le propriétaire, de 5000€ sans compter l'entretien. Ces travaux d'assainissement collectifs sont d'ailleurs perçus comme un avantage pour les personnes qui souhaitent venir s'installer sur la commune.

La commune a également arrangé les locaux du bar-restaurant et de la boulangerie-épicerie-salon de thé de façon à pouvoir avoir des gérants. Ces deux commerces communaux comme les autres privés sont inattendus dans une commune avec moins de 200 habitants à l'année mais ils sont essentiels pour garder un minimum de vie ici. Le développement de la station de Parrot et des activités, ainsi que des logements de vacances vise à amener plus de personnes à fréquenter les différents commerces de la commune pour les aider à rester en fonctionnement. Les commerces, communaux ou privés, comme la grande plage horaire d'ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale font aussi partie de l'attractivité de la commune.

Pour tous la commune propose des tarifs préférentiels pour les activités nordiques de Parrot.

La commune soutient les différentes associations de la commune en leur versant une subvention chaque année, elle met même des locaux à disposition toute l'année pour le comité d'animation à l'école et à la salle polyvalente, et pour le club des aînés à la salle polyvalente. Bien sûr l'ensemble des associations bénéficie de la gratuité de la salle polyvalente et autre salle pour des animations communales et donc de la prise en charge des frais (chauffage, eau, etc.) qui en incombent.

Plus spécifiquement pour les habitants, la commune soutient la jeunesse en participant aux frais de transport scolaire des enfants que ce soit pour le transport quotidien ou pour les sorties de classe. La commune soutient la jeunesse en ayant adopté la « carte jeune » d'Issoire qui leur permet de bénéficier de tarifs réduits.

La commune propose un service gratuit de navettes pour les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion et qui veulent venir à une des activités organisées à Anzat ou au secrétariat de mairie et à la poste. Elle propose aussi qu'une secrétaire se déplace pour aider à remplir des papiers en lien avec la commune tout comme elle aide les personnes qui le souhaitent à faire leurs démarches citoyennes sur internet et met à disposition une borne wifi gratuite.

La commune octroie une subvention chauffage aux foyers occupés pendant les mois d'hiver.

La commune est consciente de l'importance économique et paysagère du monde agricole, et elle souhaite le soutenir : ainsi la commune et les sections pratiquent un prix bas pour la location des terrains : 46€ l'hectare pour un bon terrain et 20€ l'hectare pour un mauvais terrain (nous n'avons pas le droit de descendre en dessous). Ce prix est ajusté sur l'indice de fermage et ces deux dernières années il me semble qu'il a un peu baissé. Depuis avril 2014, le conseil a systématiquement attribué des terrains supplémentaires aux agriculteurs qui lui ont demandé, lorsque cela était autorisé par la préfecture et la loi de 2013. Je rappelle que la sous-location est interdite et qu'il y a des contrôles des services de l'état chaque année. De plus la commune en ouvrant et entretenant des chemins de randonnées contribue à entretenir des chemins qui légalement devraient être entretenus par les utilisateurs-exploitants.

En ce qui concerne la santé ; pour le confort, j'écrirai même pour la nécessité, d'avoir un sommeil réparateur, il est indispensable que l'organisme humain connaisse une véritable nuit ainsi que la faune et la flore, c'est pour cela que le conseil a choisi un système d'éclairage qui puisse se régler de façon à diminuer, voir supprimer les nuisances dues à l'éclairage public.

Toujours pour la santé et par obligation légale la commune s'est engagée dans le zéro produit phytosanitaire depuis 3 ans, d'où de l'herbe par ci par là. Vous savez que ces produits ont un lien avec plusieurs longues maladies. Il ne restait plus que le cimetière dans lequel nous avons réduit les doses. Cette année il n'y aura plus du tout de traitement au désherbant chimique.

Un plan de sécurité a été mis en place sur la commune, vous allez tous en recevoir un exemplaire avec ce bulletin. Ce n'est pas qu'il y ait plus de dangers qu'avant, c'est juste qu'ils sont mieux connus.

A propos de sécurité, j'ai reçu un courrier qui rappelle aux propriétaires de terrains boisés en bordure de route ou de chemin, qu'ils peuvent être reconnus responsables en cas de chute d'arbres malades ou instables lors d'un coup de vent sur une voiture ou un piéton qui passe.

En attendant le plaisir de vous retrouver sur le territoire de la commune, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bon mois de février.



Service de déneigement du département : 04 73 71 81 83.

Ce qui s'est passé

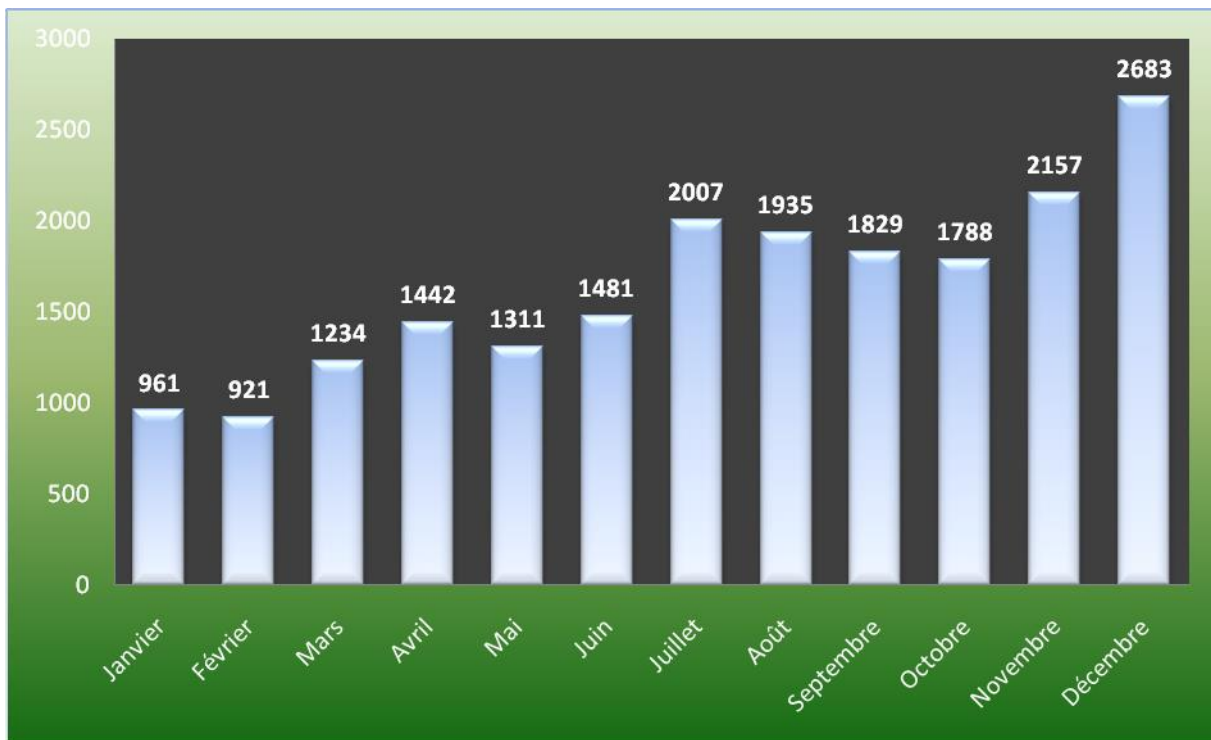


Le samedi 6 Janvier 2018 :

Une trentaine de personnes a assisté aux vœux du maire et à la traditionnelle galette des rois faite par notre boulangère. M. Sennepin l'attaché parlementaire de notre député Mme Vichnievsky ainsi que le sous-préfet M. Riquelme étaient présents. Le discours du maire a paru dans le bulletin municipal de Janvier.



STATISTIQUES DES VISITES DU SITE WEB D'ANZAT EN 2017



ANIMATIONS 2018

Février:

Dimanche 18 Février: Fête de l'hiver. Goûter musical et jeux. Salle polyvalente. 14 h 30 à 17 h. Gratuit.

Mars :

Samedi 17 Mars : Printemps des poètes : Thème : *L'ardeur*.

Chanteuse « Maria ». Gratuit. Salle polyvalente. 14 h 30.

Samedi 24 Mars : Concours de belote. (CA).

